

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de SAINT-ANDRÉ

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à la demande d'autorisation environnementale
d'exploiter une carrière, une installation de traitement
de matériaux et un stockage de déchets inertes
implantés au lieu-dit "chemin Patelin" sur le
territoire de la commune de Saint-André.

Di Natale
Le Commissaire
Enquêteur

SA
n° 4

A noter que si vous avez également des permanences à la
mairie de BRAS-PANON =
le jeudi 25 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
le mardi 13 août 2019 de 13h00 à 16h00

ENQUETE RELATIVE

A

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC ABREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes, implantés au lieu-dit "chemin Patelin", sur le territoire de la commune de Saint-André.

n° 17-19/SBSB/PP1/ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert DI NATAVE

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du lundi 22 juillet 2019 au jeudi 22 août 2019 les observations du public.

les 22 juillet 17 de	9	heures	00	à	12	heures	00
les 29 juillet 19 de	13	heures	00	à	16	heures	00
les 7 août 19 de	11	heures	00	à	14	heures	00
les 16 août 2019 de	10	heures	00	à	13	heures	00
les 22 août 2019 de	13	heures	00	à	16	heures	00

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Di Natave

2 Ouverture du registre SA n° 4 le jeudi 22
pour la permanence de Saint-André
Première journée : août 2019
le 22 août 2019 de 13 heures 00 à 16 heures 30

1- Observations de M. me

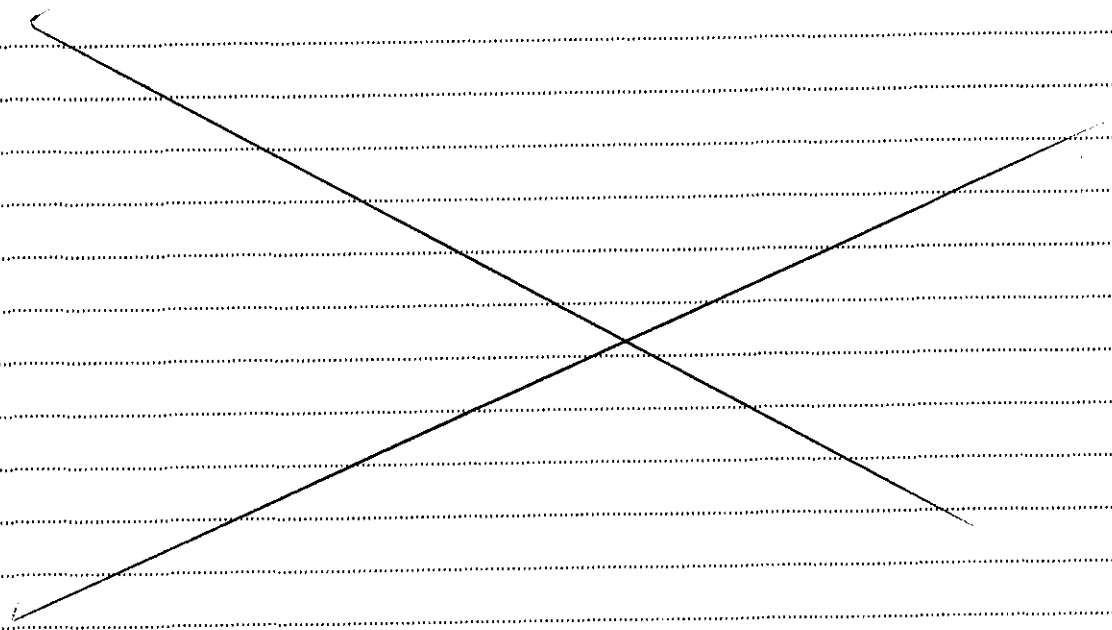
Lebreton Roseline 22 août 2019

Je suis contre ce projet car il va y avoir trop de nuisances pour nous les Riverains de Patelin. De plus on a peur des inondations que va engendrer ce projet car déjà il ya pas mal d'inondations à St André.
Je crains aussi pour les oiseaux et autres espèces dans ce quartier paisible et calme.

Démarx Beque

Lebreton

SA 66



[Handwritten signature]

SA 67

MA HOAREAU J. Frangois

JE DOUVE AVIS DEFIAURABLE
 a ce projet de carrière qui a
 Mon sens ne tient aucunement
 compte de l'existant dans un seul
 bute la finance. en effet j'ai
 constaté des diriv visant a noire
 Directement a la population J'A Gene
 du au Bruit Parrière encalement
 d'un axe imaholier mise en danger
 direct des habitations AVoisinante pu
 au risque de fumerie et même défendus
 pour celle qui ne hève a moins de 60m
 voir 10m de zone de feuille chute
 Des valeurs politiques et foncier des
 habitations du secteur. noter que
 non pretexte de crée quelque emploi
 ont ne peut détruire le fruit de toute une
 vie de milliers de personnes qui se sont
 sacrifié tout leur vie sans construire un

Cocoon familiale.

Tenez compte de la dangerosité
du projet

→ Risque de déviation le cours d'eau
de la BDM en effet elle se situe
à plus de 20 m au-dessus du lit
de la Rivière → Plan charnière

Je vous prie de prendre en
considération ces remarques et de
bien approfondir mes craintes dans
un intérêt général.

Bien à vous HORAÉO JF

0692 28 45 81

PS : le Rate a disposition pour
tout discussion et valorisation future

~~HORAÉO~~
~~JF~~

Cause de gêne avec le ra et nuit incessant des
canion. Durant 25 ans ça deviendra insupportable
le bruit infernal.

Je suis en total désaccord avec cette carrière

Madame NAUD Mlle Héléne

SA 67

~~JF~~

SA 68

DHAR Sebastian

avis défavorable pour le projet carrière.
Nuisance absolue sur tous les points, nuisance
sonore, nuisance de l'air, nuisance trafic et
problème de sécurité pour nous et nos enfants.

[Signature]

Contre la Carrière, pensons à nos enfants à leur
santé.

Nuisance Sonore, Nuisance au niveau trafic. On
dit Non à sa.

SA 69

[Signature]

mon avis défavorable. car mon habitation est visée directement
par cette carrière. nuisance sonore, poussière et cyclone montée
d'eau.

SA 70

[Signature]

La Réunion est une île fragile, comme toutes les îles
dans le monde, il faut s'abstenir de la détruire, au
profit de l'argent et de l'aménagement pays.

Il faut préserver et protéger la Réunion pour les générations
futures.

[Signature]

IRENE SILVANO / Ravine Creuse

DEFAVORABLE

SA 71

Je trouve ce projet intéressant vu qu'il n'y a plus
de carrière, je fais totalement confiance à l'étude de faisabilité.
Par Chacou son maître, c'est un projet d'envergure, fait
dans les règles de faisabilité et en respect avec l'environnement.
Donc je suis un Breuvain Rocher, et j'assume.

[Signature]

SA 72

Arrêter de détruire, déforester les forêts + carrières
 C. ça qui retient les Terres contre l'érosion, inondations
 Couler de boue et autres catastrophes climatiques. L'homme est
 un prédateur quand cessera-t-il cette île est fragile arrêter
 de provoquer des cataclysmes à la longue. SA 73
Pascal

Contre le projet de carrière, fragilisation des sols,
 destruction des nappes phréatiques, vifs vibrations,
 fragilisation des habitations, perte de valeur de
 nos biens, trafic routier, risque pour nos
 enfants du au trafic des poids lourds et
 des écoles à proximité, gêne environnemental,
 poussières, bruits, érosion du lit de la
 Rivière du Mats et bien d'autres nuisances
 encore ...
 AVIS DE FAVORABLE

(SA 74)

Pascal CHANE-TO



22/08/19

complément de justification remis par lettre
 de L04 et L05

référence à l'arrêté préfectoral "compensation
 agricole" n° 158856/DAAF/27 août 2018.
 principe d'éviter-réduire-compenser.



22/08/19

Je suis favorable au projet de carrière par chemin lablin pour de
 multiples raisons :

1/ Une opportunité de redynamiser la carrière synonyme de création
 d'emploi pour la ville de Saint-André. Une opportunité de
 redynamiser la région Est et Nord de l'île. Création d'emplois au
 niveau des pays de la carrière mais également des sous-traitants et

Pascal (SA 75)

2/ Au delà de St André, cette carrière permettrait de combler un manque d'agrégat dans l'île alors que le territoire regorge de matière première. Elle permettrait de en outre de diminuer les coûts d'approvisionnement et autres externalités négatives (transport pollution liée au transport lorsqu'on effectue un achat de agrégat dans les carrières les plus proches (Beau-Baron ou St Denis).

3/ Appart de plus de concurrence dans la région Est et Nord -> aspect favorable tant pour les collectivités que les habitants.

4/ Concernant les potentiels aspects négatifs (poussières, pollution...), je pense qu'il est possible d'~~atténuer~~ limiter ces effets à condition que les autorités locales veillent à ce que les exploitants respectent les certaines conditions (utilisations des équipements les plus récents capables de limiter les nuisances).

5/ Une p opportunité de soutenir l'entrepreneuriat local : Le projet ~~est porté~~ par une ~~entreprise~~ locale et offre opportunité de soutenir une entreprise réunionnaise. ~~En outre~~ de les PME, étant concurrencées par des multinationales favorisées par la mondialisation ^{locales} (optimisation fiscale et risques diversification des risques liées à leur présence mondiale). Le projet serait ainsi l'occasion d'encourager nos entreprises locales dans le secteur du BTP.

[Signature]

22/08/2019

SA 76

Je suis favorable au projet des carrières chemin patelin pour ouvrir la possibilité de voir de serena mon cher et pour voir grâce des travaux pour la construction et les travaux sans plaisir *[Signature]*

22/08/2019

SA 77

Je suis favorable à l'ouverture d'une carrière, je suis dans le BTP et je réside à St André donc c'est plus facile pour nous de nous approvisionner dans le secteur et ça va créer des emplois.
E. FOUK HANG

[Signature]

[Signature]

Clôture de la permanence du Jeudi
22 août 2019 à Saint - André
à 16^h 30 après

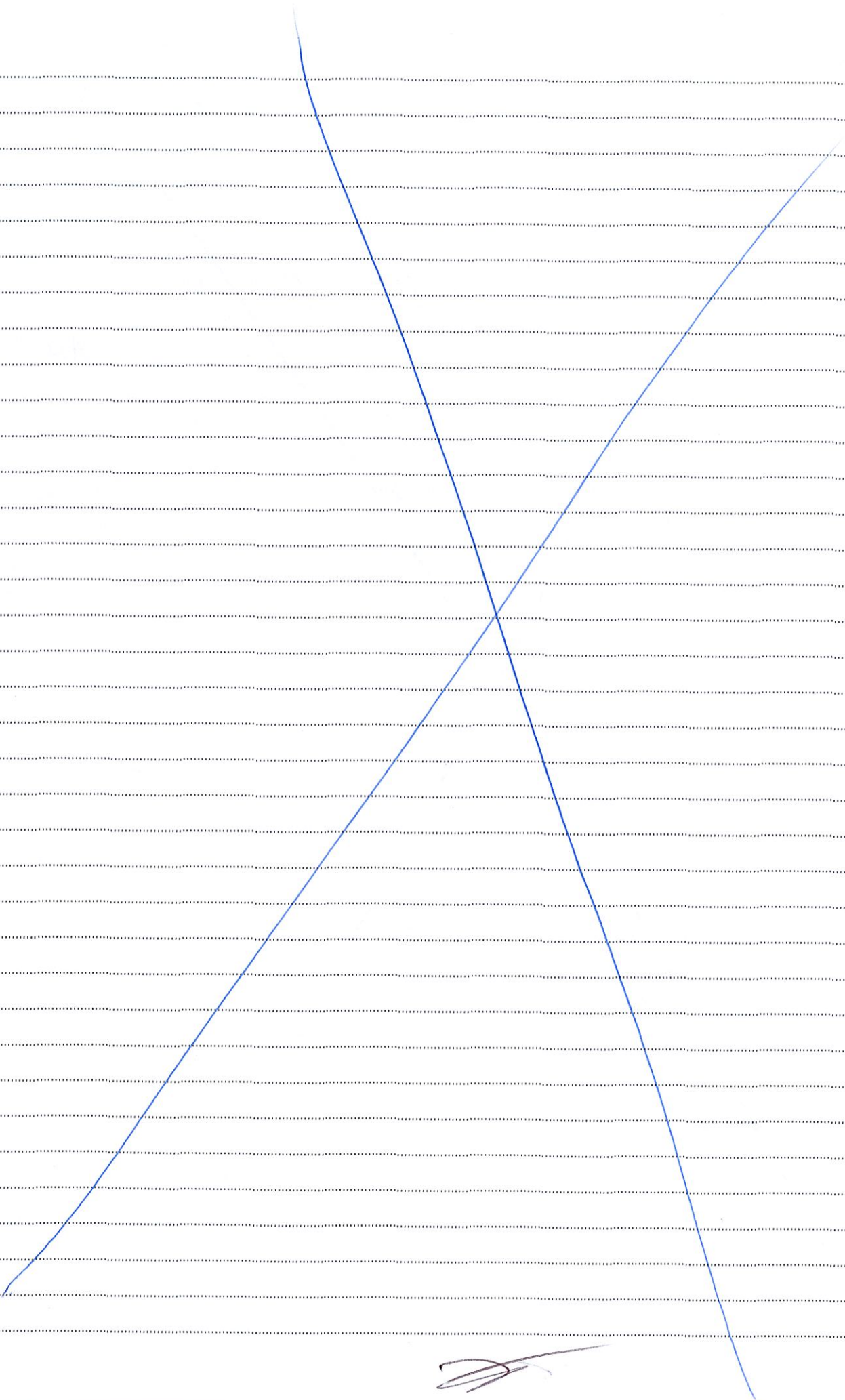
- Réception de plusieurs dizaines de personnes
 - Remise d'un texte de pétition intitulé
"Dites NON à la carrière patelin - Saint André"
 - 121 avis sur formulaire type avec commentaires personnalisés
 - 2654 signatures d'une pétition papier.
 - 15 observations sur les registres (SA 3 et SA 4)^{registres}
 - remise de 4 copies (L03 à L06) par des particulières.
- A noter que l'observation référencée L06 avait disparu au cours de la permanence, et son auteur a dû en fournir une nouvelle copie.

Le Commissaire Enquêteur

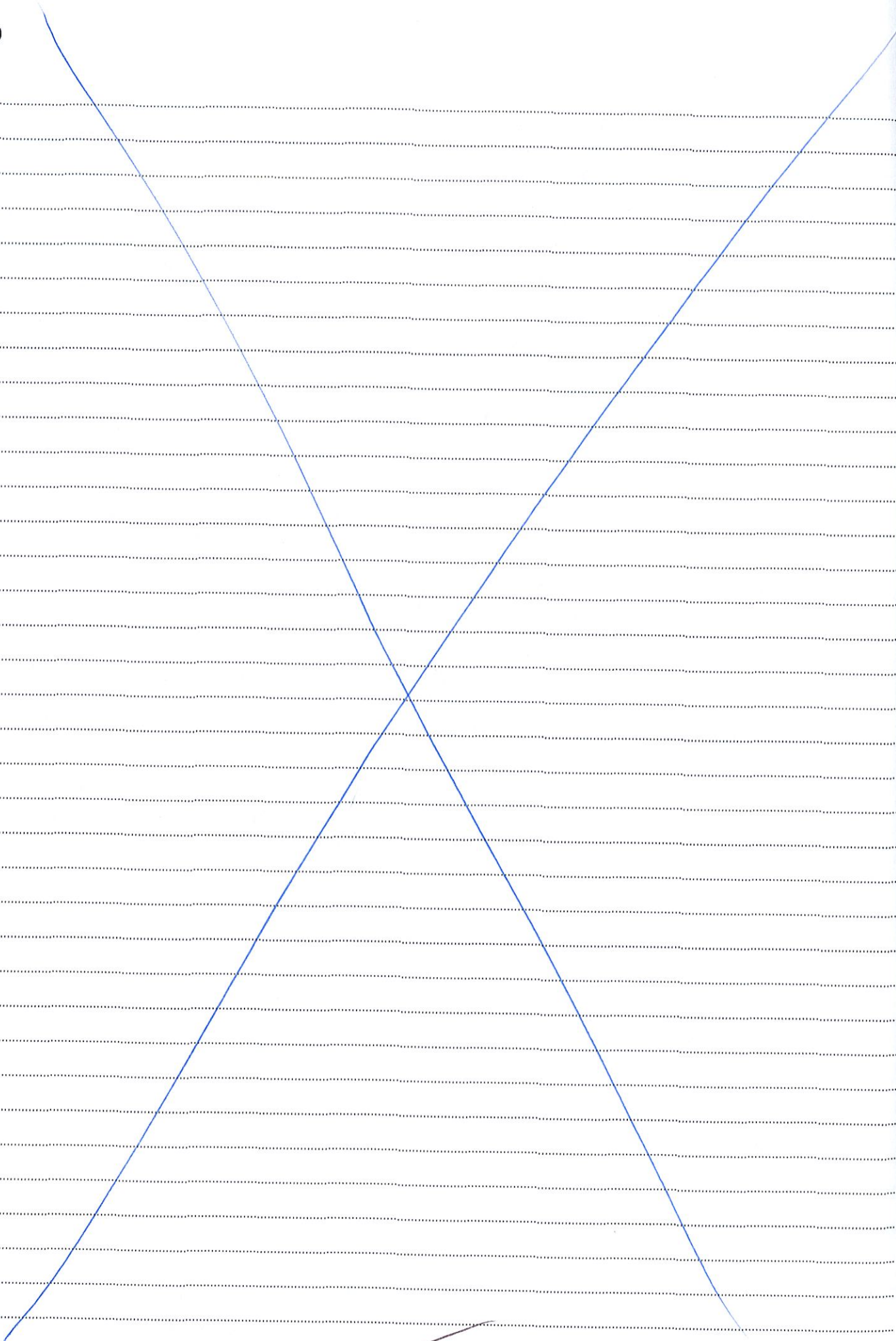
[Signature]

Clôture du présent registre en page 12

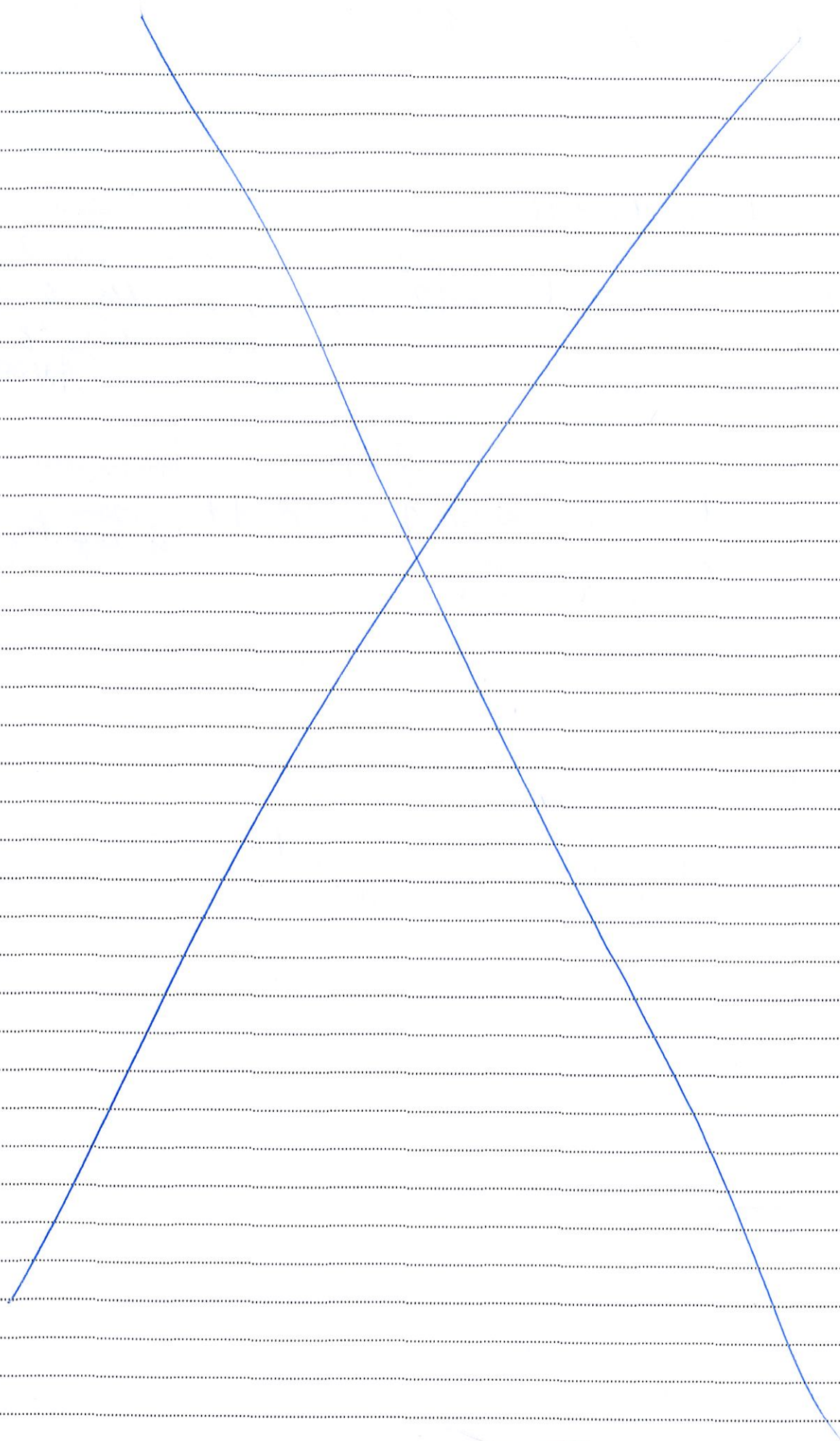
[Signature]



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Le 22 août 2019 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, sousigné Hubert DIMATAIE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 22 juillet 2019 au 22 août 2019 aux heures ouvrables de la de heures à heures mairie de Saint-ANDRÉ et de heures à heures

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 77 personnes (pages N° à). observations référencées SA 1 à SA 77 au registre

En outre, j'ai reçu 6 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du 01/08/19 de M. L01 à L06

2° Lettre en date du de M.

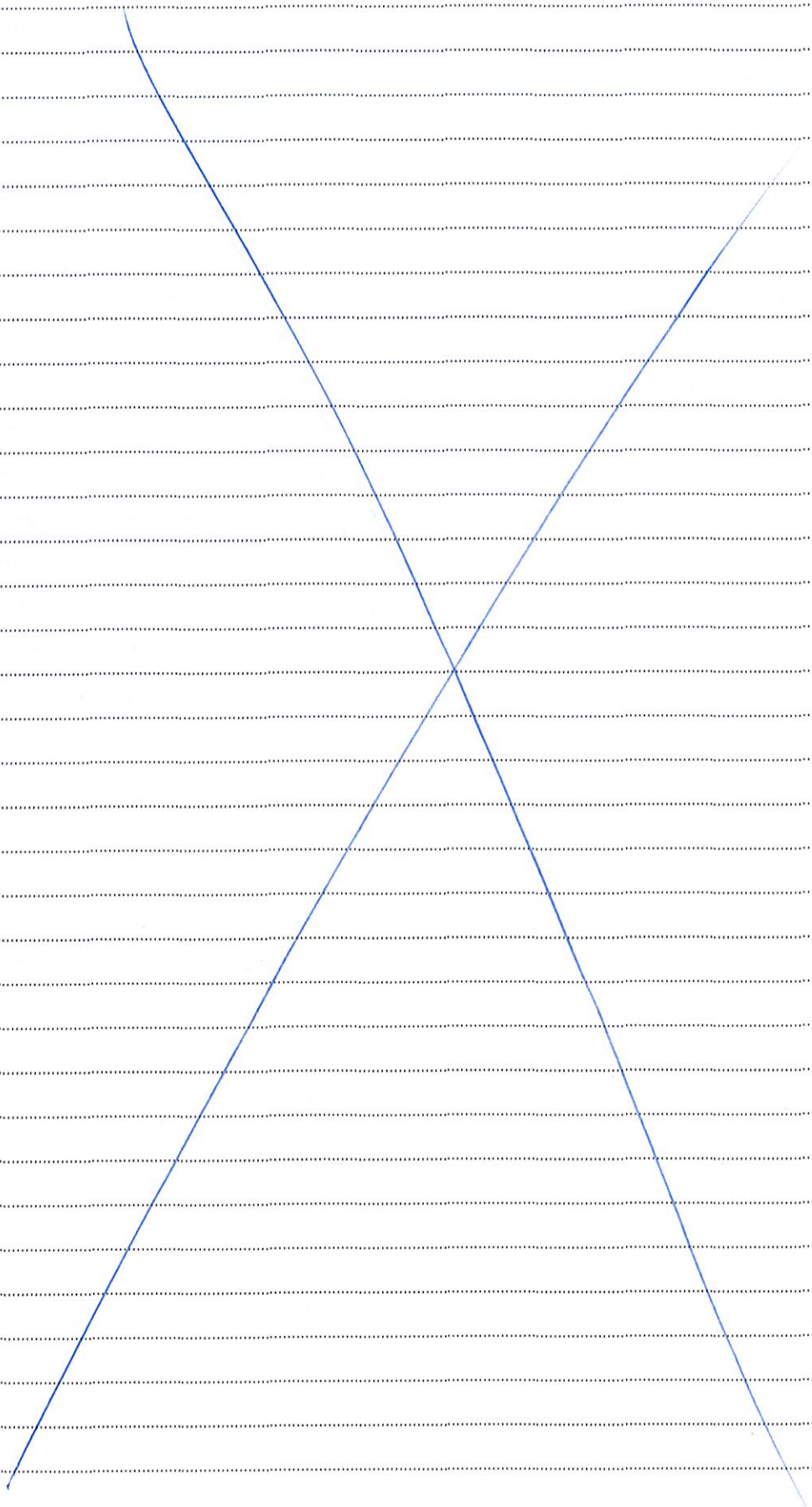
3° Lettre en date du de M.

le Commissaire Enquêteur

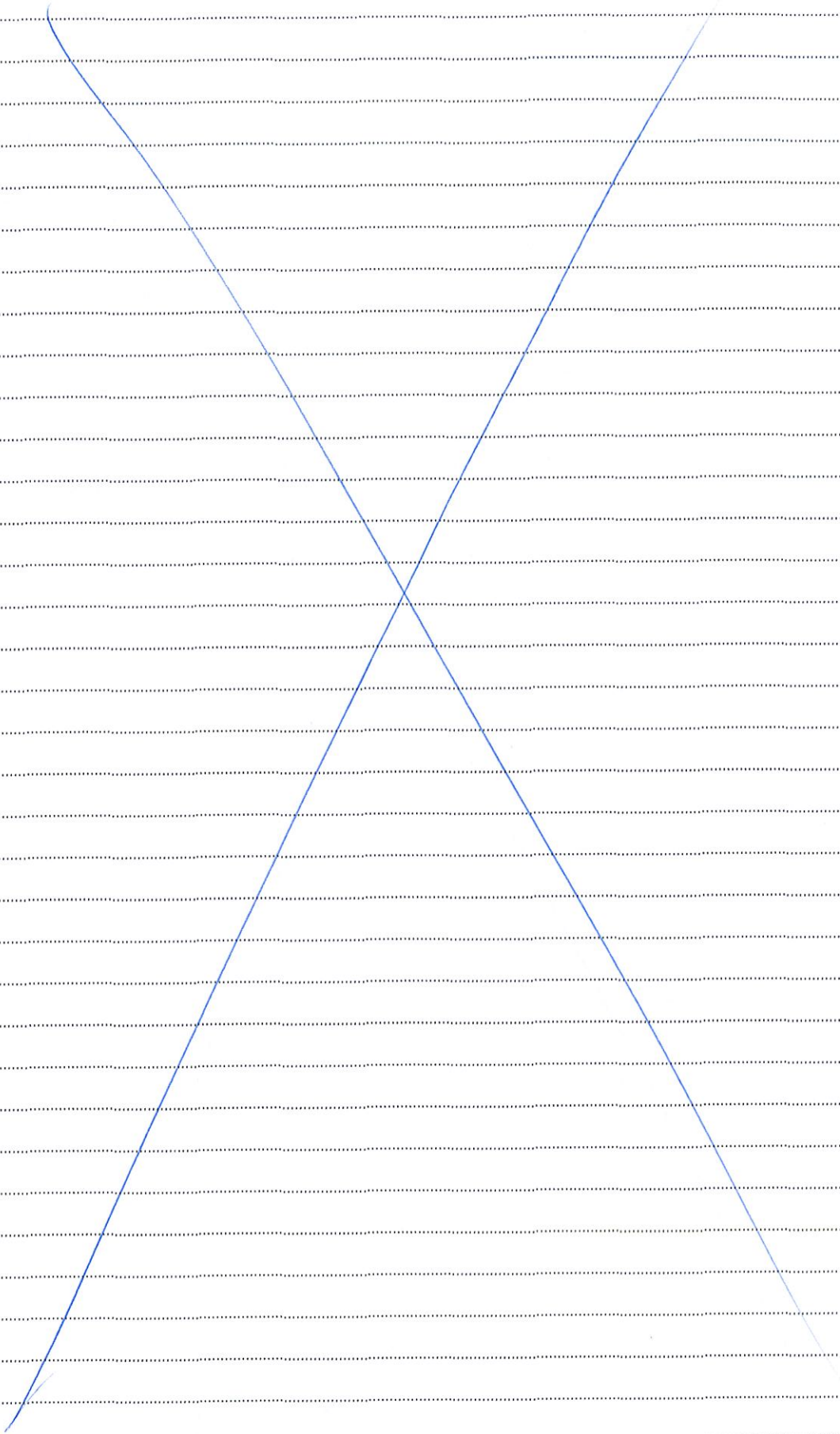
[Signature]

[Large signature]

[Small signature]



[Handwritten signature]

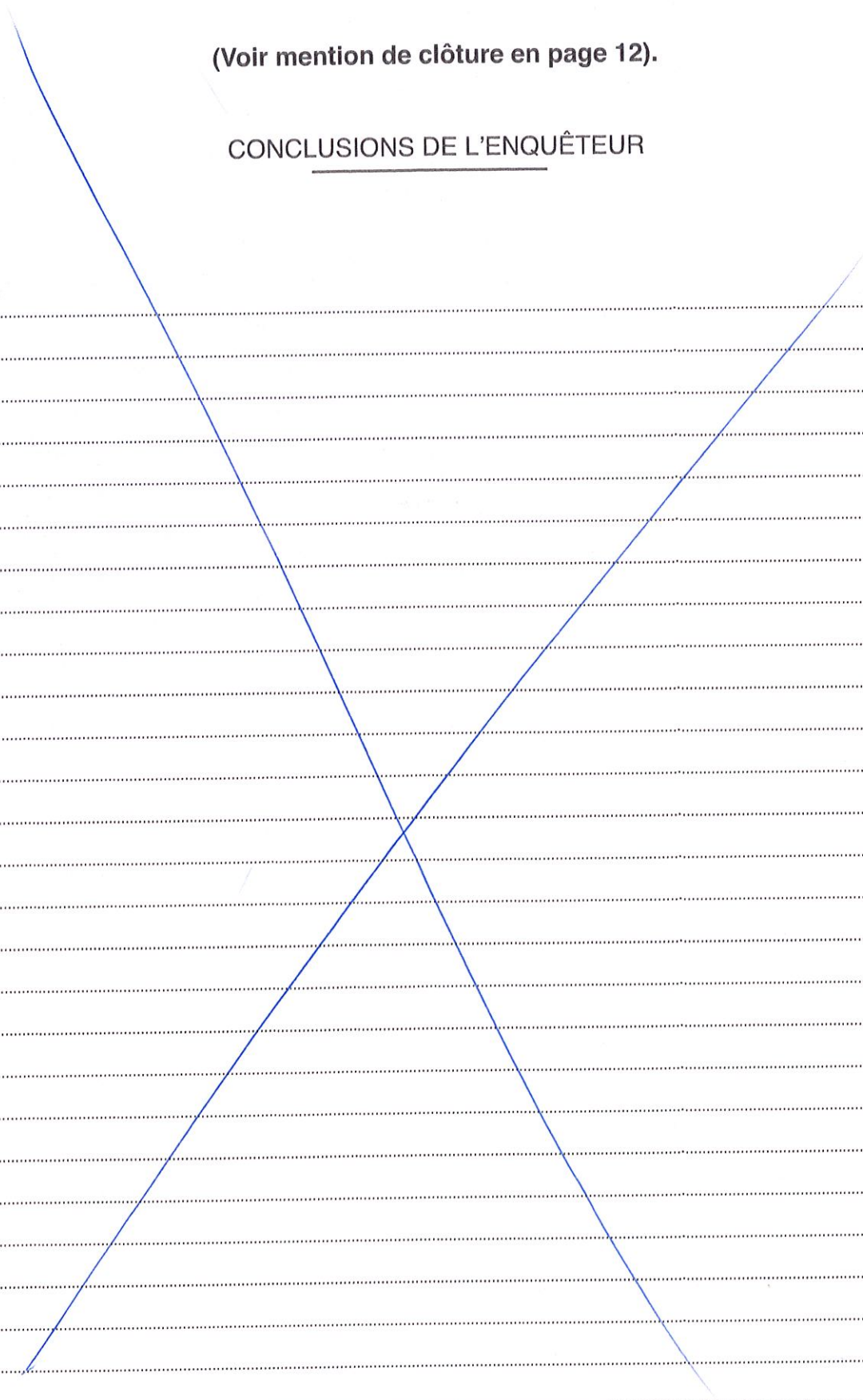


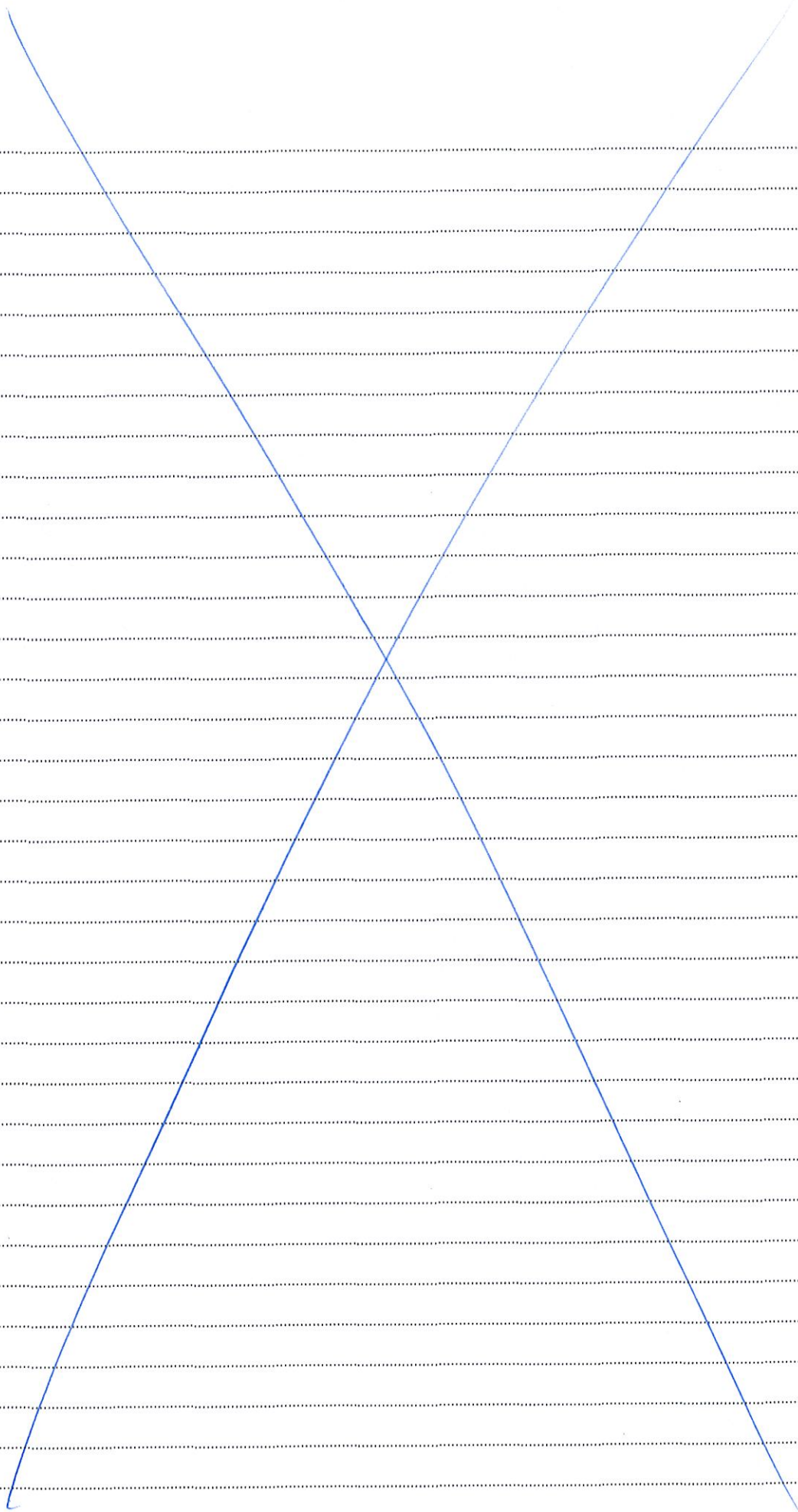
A small, dark handwritten mark or signature is located at the bottom center of the page. It appears to be a stylized, cursive mark, possibly initials or a signature, written in dark ink or blue.

Le présent registre ainsi que les pièces
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le
M.

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR





A small, dark handwritten mark or signature is located at the bottom center of the page. It consists of a few fluid, connected strokes.